

Demande de permis unique relative à un dépôt d'armes et de munitions à DISON (Andrimont)

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	construction et exploitation d'un hall de stockage d'armes et de munitions avec au sous-sol des bureaux et un parking
<u>Localisation</u> :	rue Zénobe Gramme, Z.I. des Plenesses
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	MULTITRA sprl
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	INCITEC

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	28 mai 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que celui-ci consiste en une diversification des activités de l'entreprise en entreposant des armes et des munitions de petits et moyens calibres au sein d'un nouveau bâtiment, pour ensuite les dispatcher vers les clients via des transporteurs agréés.

Le projet se situe à la limite de la zone d'activité économique industrielle dite "Les Plenesses", de sorte qu'une partie réduite de celui-ci, dont la voie d'accès pour les pompiers, empiète sur la zone agricole voisine. La CRAT prend acte de la demande de dérogation (article 111 alinéa 2 du CWATUPe) pour des motifs économiques (constitution d'une unité fonctionnelle et de lieu pour l'entreprise).

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences sur l'environnement est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président